

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

BUREAU SYNDICAL Séance du 10 juillet 2026

Procès-verbal

Le vendredi 10 juillet 2026 à 11h30, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Plérin.

Étaient présents : Stéphane DE SALLIER DUPIN - Michaël GAUVAIN - Jean-Paul LE CALVEZ - Sandra LE NOUVEL - Odile MIEL-GIRESSE - Martine POULAILLON - Dominique RAMARD - Michel RIOU

Était absent représenté : Jean-Marc LABBÉ (pouvoir à Dominique RAMARD)

Ordre du jour :

- Souscription d'une ligne de trésorerie
- Poursuite du programme pédagogique Écopousse

Le Président propose au Bureau l'ajout du point suivant :

- Actions de communication vers le sport costarmoricain

Adopté à l'unanimité.

1. Souscription d'une ligne de trésorerie | Délibération n°B001-2026

Le Président présente le rapport et rappelle la nécessité pour le Syndicat de mobiliser 4 lignes de trésorerie au regard de ses flux financiers importants. La Chambre Régionale des Comptes a alerté plusieurs fois le Syndicat pour tendre vers une programmation plus précise de la trésorerie.

Le Président propose au Bureau de renouveler le contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 €, conclu en juillet 2025 et qui arrive à échéance le 17 juillet 2026. 4 établissements bancaires ont été consultés, 3 offres ont été reçues (la Caisse d'Épargne, Arkéa et La Banque Postale).

Au vu des offres reçues, la proposition de la Caisse d'Épargne apparaît comme la plus avantageuse sur le plan financier, avec un taux indexé sur le €STR (Euro Short-Term Rate) et une marge de 0,58 %. Si cette offre prévoit une commission de non-utilisation, celle-ci devrait avoir un impact limité compte tenu du niveau élevé de mobilisation attendu de la ligne de trésorerie. En outre, elle présente une commission d'engagement parmi les plus faibles des trois propositions reçues ainsi que des modalités de tirage et de remboursement particulièrement souples. À niveau d'utilisation équivalent à celui de la ligne précédente, le coût prévisionnel des intérêts serait d'environ 52 000 € sur une période annuelle comparable.

Le Président ajoute que la Caisse d'Épargne présente des conditions souples d'utilisation des lignes de trésorerie, ce qui est adapté à la façon dont le Syndicat fonctionne.

Adopté à l'unanimité.

2. Poursuite du programme pédagogique Écopousse | Délibération n°B002-2026

Le Président présente le rapport.

Le programme Écopousse est financé au niveau national à 80 % par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) et porté depuis 2019 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le Syndicat a déjà, sur l'année scolaire 2025-2026, contribué à l'émergence et au financement de ce programme sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Émeraude. Très apprécié par les élèves, les parents et les enseignants, il est proposé la reconduction du programme pour l'année 2026-2027. Le Président souhaite que soit étudiée l'opportunité d'étendre ce dispositif à d'autres territoires costarmoricains dans le cadre d'ACTEE+ soit d'ACTEE4.

S. De Sallier Dupin demande en quoi consiste le programme.

Le Président précise qu'il s'agit d'une sensibilisation des enfants sur 3 thématiques principales : la découverte des énergies (mieux consommer l'énergie), l'éclairage (privé et public) et la biodiversité (sols, faune et flore). Cette année, la Maison de la Rance (qui dépend du PNR) pilotait les interventions en lien avec l'Animateur Nature du territoire.

S. De Sallier Dupin demande de quelle façon les collectivités peuvent candidater.

Le Président ajoute que le PNR sollicite au printemps toutes les communes du territoire concerné qui disposent d'une école. Les enseignants intéressés par le dispositif candidatent en lien avec la mairie.

Le Président précise que le Syndicat est co-porteur du dispositif avec une association.

Le Président propose de reconduire le programme pour 2026-2027 pour 100 classes, financé à 80 % par ACTEE, 10 % par le PNR et 10 % par le Syndicat, à hauteur de 164 € HT par classe.

Adopté à l'unanimité.

3. Actions de communication vers le sport costarmoricain | Délibération n°B003-2026

Le Président présente le rapport et rappelle qu'au titre de ses actions de communication, le Syndicat finance des places pour assister aux matchs de football des équipes féminine et masculine d'En Avant de Guingamp. Le Comité a la volonté d'étendre l'action du SDE à d'autres sports dont les équipes costarmoricaines féminine et/ou masculine sont bien placées à l'échelle nationale. Le Syndicat a notamment contacté les clubs de rink-hockey de Dinan-Quévert et de Ploufragan.

S. Le Nouvel indique que le club de badminton de Rostrenen est le seul club de centre-Bretagne à performer en Nationale 1.

Le Président propose qu'une participation de 1 000 € soit également accordée au club de badminton de Rostrenen.

O. Miel-Giresse rappelle les deux conditions initiales permettant d'accorder une participation à des clubs : avoir une équipe bien placée dans un championnat national et être un club à forte visibilité.

S. le Nouvel suggère de cibler aussi des clubs qui agissent pour la formation des jeunes et M. Riou promeut ceux qui intègrent le handisport.

Le Président prend acte de ces propositions et invite le Bureau à une réflexion commune pour la saison suivante. Il est rappelé que les temps de match sont aussi, pour le Syndicat, des temps de relation publique.

S. le Nouvel ajoute que l'engagement du Syndicat auprès des clubs de sport peut aussi revêtir un aspect sociétal.

Le Président souligne que l'attribution des places est pilotée par le Directeur général.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Étaient présents : Stéphane DE SALLIER DUPIN - Michaël GAUVAIN - Jean-Paul LE CALVEZ - Sandra LE NOUVEL - Odile MIEL-GIRESSE - Martine POULAILLON - Dominique RAMARD - Michel RIOU

Était absent représenté : Jean-Marc LABBÉ (pouvoir à Dominique RAMARD)

Numéro d'ordre	Objet	Décision
B001-2026	Souscription d'une ligne de trésorerie	Adopté
B002-2026	Poursuite du programme pédagogique Ecopousse	Adopté
B003-2026	Actions de communication vers le sport costarmoricain	Adopté

La Secrétaire de séance

Martine POULAILLON



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD

